



Chers Amis,

Votre Association Sportive, l'ASGL, en tant qu'acteur éco-responsable souhaite au travers de cette réflexion vous faire part de son engagement pour le développement durable et espère recueillir la plus large adhésion à cette démarche.

Ladite démarche avait été évoquée lors de notre Assemblée Générale par le Référent Transition écologique de l'ASGL et relayée par le directeur du Golf de l'Ardilouse.

Au cours des derniers mois nous avons vu sans réellement nous en émouvoir des images choquantes:

- Nous avons pu lors des JO de PEKIN admirer des athlètes s'affronter sur de la neige artificielle au pied de la muraille de Chine éclairée la nuit...
- Au Saudi Open, des stars du golf recevaient des millions de dollars pour faire voler leurs balles au-dessus des obstacles d'eau en plein désert.
- Au Phoenix Open, lui aussi en plein désert, des milliers de spectateurs jetaient leurs gobelets et leurs canettes sur le trou 16...

Dans le même temps, nous sommes directement impactés par le changement climatique qui à Lacanau a conduit la Mairie à s'impliquer pour de longues années dans le dossier sensible du « trait de côte » en investissant avec des aides financières très importantes.

Les apports de produits chimiques contre les maladies végétales liés à la pratique d'un « sport dans la nature » ne sont plus acceptables ni acceptés par la société. Si nous ne changeons pas rapidement, nous subirons des contraintes de plus en plus lourdes au point de ne plus pouvoir jouer au golf.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet les produits phyto pharmaceutiques seront interdits partout sauf sur les greens. En 2025 tous les engrais chimiques comme tous les produits phyto pharmaceutiques seront interdits. Les golfs devront créer des réserves d'eau pour continuer à arroser.

La Fédération l'a bien compris et elle nous demande de « changer de regard ».

Pour les éco-golfeurs que nous devons devenir il convient de modérer nos attentes par rapport aux « parcours toujours verts ». Il convient de privilégier les critères de jouabilité compatibles avec la gestion environnementale à ceux relevant de l'esthétisme. Dans ce but la FFG a créé une fondation pour assurer la « gestion durable des parcours », « gérer durablement l'eau » et préserver « la biodiversité au service de l'intérêt écologique des golfs ».

Il y a déjà plus de deux ans l'ASGL a diffusé « [les dix gestes de l'éco-golfeur](#) ».

La Fédération a créé le « label golf pour la biodiversité ». Le principe est simple, pour protéger la nature et lui permettre de grandir il faut la connaître. La démarche commence par un diagnostic de la biodiversité présente sur le golf. Des experts définissent ensuite ce qui est à protéger et à développer. Enfin un plan d'action est établi. Ce plan est audité par un tiers puis certifié afin d'obtenir le « label golf pour la biodiversité » de la FFG. Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, l'ASGL a décidé de soutenir toutes les actions en faveur de ce label et nous formulons des vœux pour que tous les membres de nos trois parcours canalais acceptent et contribuent, même si demain sera différent d'aujourd'hui, à la préservation de nos écrans situés au cœur d'un environnement que nous voulons et devons préserver.

Lacanau, Juin 2022

Jean Belaube  
Référent Transition Ecologique

